

Le 19 décembre 1958



Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot

Monsieur le Préfet de Lot et Garonne  
CABINET.

*Ce rapport arrive un peu tard!!!*

OBJET : Agitation dans les centres de rapatriés d'Indochine de Ste-LIVRADE et BIAS.

Par communication téléphonique du 17 décembre que je vous ai confirmée par lettre du même jour transmissive d'un rapport du Directeur du Centre d'Accueil de BIAS, j'ai eu l'honneur de vous informer de l'agitation qui se manifestait dans les centres d'accueil des rapatriés d'Indochine. Ce rapport ainsi que ceux de la gendarmerie et des renseignements généraux donnent par ailleurs des détails sur les incidents qui se sont produits.

Le centre de Ste-LIVRADE compte actuellement 997 personnes, celui de BIAS 737.

Depuis plusieurs mois un certain mécontentement pouvait être décelé dans ces deux camps, mais il est certain que celui-ci est devenu très aigu depuis quelques jours.

Nombre de familles rapatriées d'Indochine installées à leur arrivée dans les centres de notre région se sont progressivement reclassées dans la population métropolitaine et ont abandonné les bâtiments où elles avaient été hébergées provisoirement.

A partir du mois d'avril, c'est-à-dire dès le début de l'activité agricole et de la transformation des produits du sol ( cueillette des petit pois, haricots verts, tomates, expédition de fruits et légumes, usines de conserves) un certain nombre de familles parmi celles résidant encore dans les Centres de BIAS ou de Ste-LIVRADE et pour lesquelles aucune perspective de reclassement n'apparaît, se procurent un travail temporaire.

Cette activité a cessé, cette année comme les années précédentes, vers le mois d'octobre et de nouveau les difficultés de l'existence se font sentir dans ces foyers. De plus cette année la campagne électorale a permis d'entretenir, voire de faire naître, des espoirs chez ces personnes

.../...

.../...

particulièrement susceptibles d'être touchées par une propagande dans laquelle les promesses d'amélioration de leur condition de vie étaient nombreuses.

C'est ainsi que les divers rapports qui ont été dressés à ce sujet tant par la gendarmerie ( n° 21 FR du I.I2.1958) que par les renseignements généraux ( 95-I5/982 du I7.I2) font état de causeries du " Colonel " LEROY dont l'intervention pourrait être le plus de nature à expliquer en partie les graves agitations qui se manifestent actuellement.

Il convient de signaler également que cette agitation n'est pas sans relation avec l'activité de M. CHARLERY Jules ( c.f mes lettres 23 janvier 1958, et 12 décembre 1957) Président de l'Amicale des Français rapatriés d'Indochine.

Enfin, il faut souligner que les incidents limités jusqu'ici à de simples altercations, injures, bousculades mais dont il ne faut pas mésestimer l'importance qu'ils auraient pu prendre, sont tout spécialement dirigés contre les cadres qui assurent l'administration des Centres de BIAS et de Ste-LIVRADE.

D'après des renseignements officieux, les deux camps en question passeraient, à partir du 1<sup>o</sup> janvier 1959, sous l'autorité et le contrôle du Ministère de l'Intérieur et le personnel dirigeant serait changé. Il est probable que ce changement de personnel ramènerait le calme dans les esprits.

Cependant et tant que les camps resteront ce qu'ils sont il n'est pas certain pour autant que les espoirs des rapatriés qui souhaitent une modification très profonde de leurs conditions d'existence, ne soient ~~à~~ nouveau déçus.

Je pense qu'il conviendrait d'envisager la suppression de ces camps dans un avenir le plus rapproché possible par le rapatriement en Indochine de ceux qui <sup>veulent le</sup> peuvent y retourner, par le reclassement normal dans la population des autres.

Il convient d'ailleurs de remarquer que la presque totalité de ces rapatriés sont français, à ce titre inscrits sur les listes électorales des communes de BIAS et de Ste-LIVRADE et figurant dans le décompte officiel de la population de la commune de BIAS ( révision en 1957). Ils ont participé aux dernières consultations électorales.

Pour maintenir l'ordre et à titre provisoire il a été demandé à la gendarmerie d'installer 3 gendarmes à demeure dans chacun des deux camps.

Le Sous-Préfet,

